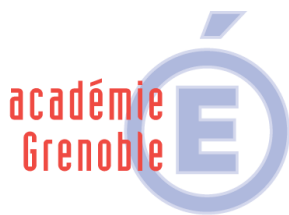


Grenoble, le 28 août 2013



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de sciences de la vie et de la Terre
des collèges et lycées publics et privés

S/C de Madame ou Monsieur le chef
d'établissement

Objet : courrier de rentrée 2013

Rectorat

Collège
des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
(CIPR)

Réf

Les IA-IPR de Sciences
de la vie et de la Terre

Annie BOISBOUVIER
Jean-marc SIMON

Téléphone
04 76 74 70 60

Télécopie
04 76 74 70 55

Mél :
annie.boisbouvier
@ac-grenoble.fr
jean-marc.simon
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Adresse des bureaux
7, place Bir-Hakeim
38000 Grenoble

Chère et cher collègue,

Nous espérons que des vacances reposantes vous ont permis de récupérer de l'année scolaire passée. Comme chaque année, nous vous communiquons quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions de rentrée. Ce courrier est disponible sur le site académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt> (rubrique "inspection")

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Annie Boisbouvier

Jean-Marc Simon

1. COMMUNIQUER ET PARTAGER LES RESSOURCES

→ LISTE DE DIFFUSION (pour les nouveaux arrivés dans l'académie)

La liste de diffusion reste l'outil privilégié d'échanges et de mutualisation, tant sur des communications institutionnelles que des informations scientifiques ou des réflexions pédagogiques, concernant aussi bien les lycées que les collèges. Cette liste est modérée par l'inspection qui intervient le minimum dans les échanges.

Seules les adresses professionnelles sont utilisées, à quelques exceptions près, notamment pour des professeurs qui ne sont plus en activité. Elles sont toutes automatiquement construites sur le même modèle :

nom.prénom@ac-grenoble.fr (le mot de passe étant votre numen, il est conseillé de changer ce dernier par la suite). En cas d'homonymie il faut ajouter un nombre.

En cas de doute, vous pouvez consulter l'annuaire académique (<https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/annuaire/>) ou appeler le guichet unique.

Tous les professeurs en exercice dans l'académie sont automatiquement inscrits. Vous pouvez connaître vos coordonnées, ainsi que d'autres informations personnelles, sur le portail sécurisé du site académique (accès par le numen) : <https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/>

Transfert vers un compte personnel :

Vous pouvez relever le courrier de cette adresse professionnelle sur une autre adresse en allant sur le webmail (<http://webmail.ac-grenoble.fr/>) puis **options / messagerie / compte local / transfert**. Il suffit alors cocher la case "

Activer le transfert automatique" (vous pouvez utiliser plusieurs adresses) et décocher la case "**conserver une copie du message**" pour ne pas saturer la boîte, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de message **et recevoir un message d'adresse en erreur de la part du robot de liste de diffusion**. Si vous recevez un tel message (qui prouve par ailleurs que vous êtes bien abonné à la liste), merci de veiller à vider votre boîte et la corbeille.

2. TEXTES ET PROGRAMMES

→ LES PROGRAMMES du collège (BO spécial n°6 du 28 août 2008) :

http://media.education.gouv.fr/file/special_6/52/9/Programme_SVT_33529.pdf

Les **documents ressources** sont disponibles à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/D0018/ressources.htm>

→ LE SOCLE COMMUN ET LES COMPÉTENCES

L'évaluation des compétences du socle ainsi que leur validation en troisième reste une priorité nationale. Indépendamment de cette exigence institutionnelle et législative, il faut considérer le travail des compétences comme une opportunité pédagogique importante et innovante.

Travailler une ou des compétences, en tant que mobilisations de connaissances, de capacités et d'attitudes, en situation complexe et nouvelle, est l'occasion d'impliquer l'élève et de vérifier qu'il sait utiliser les outils dont il a été équipé lors des apprentissages.

L'évaluation des compétences peut et doit se faire dans toutes les situations où l'élève fait preuve d'autonomie.

Les items du socle peuvent (et doivent) être utilisés pour l'évaluation "au jour le jour" des apprentissages. C'est le cas notamment des capacités de notre discipline qui sont aussi celles de la compétence 3 : restituer, s'informer, raisonner, réaliser et communiquer. Il est important aussi de prendre en compte, notamment lors des travaux en groupe, les attitudes comme l'autonomie, la prise d'initiatives (compétence 7) et le respect des règles de vie en communauté (compétence 6). La maîtrise de la langue, compétence 1, doit être l'affaire de toutes les disciplines, de même que la compétence 4 de l'utilisation des TICE. Tout professeur a légitimité à "donner son avis" sur la maîtrise, au niveau des exigences du palier 3, des items, domaines ou compétences qu'il a pu vérifier plusieurs fois dans l'année.

Les **grilles de référence** :

<http://eduscol.education.fr/pid25572-cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

Des "outils" :

<http://eduscol.education.fr/cid52432/outils-pour-l-evaluation-des-competences.html>

Le site "socle" académique (notamment la FAQ) :

<http://www.ac-grenoble.fr/socle/>

Un "guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre du socle" :

<http://www.ac-grenoble.fr/socle/file/guide-bonnes-pratiques-competences.pdf>

Cette production du collège des IA-IPR fait le point, à l'issue de rencontres avec les chefs d'établissement et les IEN du premier degré, sur le travail et l'évaluation des compétences, sept ans après la publication du décret d'application instaurant la validation du socle commun comme obligatoire à l'issue de la classe de troisième. Elle a été envoyée à tous les établissements en version papier.

→ LE LYCÉE

Les programmes, ressources et informations qui vous sont nécessaires dans votre activité professionnelle sont disponibles sur le site Eduscol à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/svt/>

Les programmes en vigueur depuis la rentrée scolaire 2012 sont consultables dans les bulletins officiels suivants :

Programme de seconde : Arrêté le 8 avril 2010, BO spécial n° 4 du 29 avril 2010

Programmes de première ES-L et S : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme de terminale S et de spécialité : BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

➤ **Enseignements d'exploration de seconde** : vous trouverez les programmes et ressources en consultant l'adresse : <http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/programmes-et-ressources-pour-faire-la-classe/lycee/seconde.html>

➤ **Accompagnement personnalisé** : deux sites, un national et un académique (Texte de référence : Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010) :
<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accompagnement-personnalise.html>
<http://www.ac-grenoble.fr/reformelycee/>

➤ **TPE** : Des ressources sont disponibles :
<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/tpe-travaux-personnels-encadres.html>
<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article525>

Nouveaux **thèmes 2013** et ressources Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid47789/tpe.html>

La **liste des thèmes de TPE pour l'année scolaire 2013 -2014** est parue au BO n°21 du 23 mai 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71851

<http://eduscol.education.fr/cid47789/tpe.html> : nouveaux **thèmes 2013** et **ressources Eduscol**.

➤ **Première ES-L** : le programme, le plus souvent traité par deux professeurs de SVT et SPC doit conduire les élèves à comprendre les liens entre ce qui est enseigné dans chacune des deux disciplines (ex : la vision). Un travail de **concertation en amont** des binômes ou équipes devrait permettre ou faciliter cette cohérence qui s'exprimera notamment par la rédaction d'une **trace écrite commune** : un même support (cahier ou classeur) ou une méthode (trame heuristique commune) sont des éléments essentiels pour aider les élèves. Les **évaluations** sont, autant que possible, **à concevoir et à corriger ensemble**, notamment le commentaire rédigé, comme cela a été et restera le cas lors de l'épreuve anticipée...

Les sujets de baccalauréat des séries ES-L et S des sessions précédentes sont disponibles sur le site :

- académique (rubrique informations institutionnelles / baccalauréat)
 - o 2012 : <http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/articles.php?lng=fr&pg=752>
 - o 2013 : *à venir*
- de l'académie de Besançon : http://artic.ac-besancon.fr/svt/act_ped/svt_lyc/eva_bac/banque_bac_s.htm

➤ **Terminale S** : Les ressources proposées et/ou utilisées lors des journées de l'inspection sont disponibles sur le site académique :

http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/file/ancien_site/TS/Term-S-reflexions-acad-grenoble.doc

Des ressources nationales sont également disponibles :

<http://eduscol.education.fr/cid60742/ressources-pour-la-classe-terminale-du-lycee-general-et-technologique.html>

Comme au collège **l'évaluation des compétences au lycée** est tout aussi importante que celle des seules connaissances et capacités isolées. Les élèves, déjà bien formés au collège, poursuivent et renforcent leur acquisition de capacités (savoir-faire), développent leurs attitudes (savoir-être) tout au long de leur scolarité. Il est donc important de veiller à évaluer ces compétences dès la classe de seconde, dans des **situations aussi ouvertes que possibles** pour nécessiter la **mobilisation des acquis** et pas seulement la réalisation de procédures simples sur des cheminements tracés pour tout le monde.

➤ **ECE** : depuis le début c'est une épreuve lourde à organiser mais appréciée par tous, chefs d'établissement, professeurs et élèves, qui permet à ces derniers de montrer la maîtrise de leurs acquis expérimentaux après sept années de formation, dans le cadre notamment de la **compétence 3 du socle** (capacités pratiques à "réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi des **compétences 7** (autonomie et initiative), **6** (respect de règles et travail en groupe), **4** (utilisation des TICE) et **1** (maîtrise de la langue).

Depuis la session 2012 les fiches techniques sont extraites des sujets afin de ne pas les surcharger, éviter les impressions inutiles et permettre une réutilisation d'une année sur l'autre. **Ces fiches peuvent et doivent être mises à disposition de vos élèves** pendant les activités ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/index.php?d=e&d=L>

Des nouveautés ont accompagné les **sujets de la session 2013** :

- **partie 1** dans laquelle le candidat doit proposer un principe de résolution du problème posé. L'évaluation de cette partie a nécessité des modalités de passation différentes selon les établissements. Nous ferons le point sur les avantages et inconvénients de chacune en RPP puis nous vous adresserons une synthèse (par la liste de diffusion probablement).

- **partie 2** "classique" de mise en œuvre d'un protocole réduit à l'essentiel pour tester l'autonomie de réalisation du candidat
- **partie 3** dans laquelle le candidat choisit le mode de représentation le plus adapté pour que les données expérimentales obtenues puissent être communiquées et compréhensibles sans avoir accès à l'expérimentation elle-même
- **partie 4** "classique" qui ressemble à une question de l'écrit
- **courseurs** avec quatre zones d'évaluation A, B, C et D permettant d'évaluer la maîtrise des quatre capacités testées dans les quatre parties

Le site "enseignant" de Toulouse permet, après renseignement des résultats de votre établissement, de récupérer les statistiques locales pour les quatre capacités, comparées aux résultats académiques et nationaux.

➤ **DNL : enseignement en langue vivante dans une discipline non linguistique (SVT)**

Le nombre de professeurs SVT enseignant en DNL augmente de manière significative dans l'académie. Des élèves de différentes séries ES, L, S passent l'oral de DNL en anglais et italien.

De nouveaux professeurs ayant obtenu la certification complémentaire en langue vont se lancer dans cet enseignement à la rentrée : merci de contacter Annie BOISBOUVIER **dès le début de l'année** pour connaître les thèmes imposés en terminale mais également pour être mis en relation avec le groupe DNL-SVT.

Ceux qui souhaitent passer la certification complémentaire en langue étrangère peuvent se renseigner auprès de la division des examens pour plus d'informations sur ces épreuves académiques. **Des informations sont disponibles sur le site inter langues de l'académie de Grenoble :**

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/interlangues/articles.php?lng=fr&pg=373>

➤ **ORAL du second groupe du baccalauréat S : banque de sujets**

Lors des journées de l'inspection de terminale S de l'année dernière nous avons sollicité tous les lycées pour que chacun élabore trois sujets d'oral. Merci à tous pour votre engagement dans ce travail collectif. Les productions ne sont pas validées par l'inspection pédagogique. Elles peuvent servir, avec leurs grilles d'évaluation, pour la formation et l'entraînement des élèves :

http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/file/ancien_site/TS/oral/sujets/oral-sujets-web.htm

Des banques existent sur d'autres sites académiques :

<http://www-peda.ac-martinique.fr/svt/bac.shtml>

<http://www4.ac-lille.fr/~svt/svt/articles.php?lng=fr&pg=248>

➤ **Convocation des correcteurs du baccalauréat**

Tout professeur enseignant pendant l'année en terminale S et première S (pour la série S) ou en 1^{ère} L-ES (pour ces deux séries) est susceptible d'être convoqué pour la correction des épreuves écrites (premier groupe ou épreuves anticipées) et, automatiquement, pour les épreuves orales du second groupe.

Si, pour des raisons personnelles (situation familiale ou médicale, voyage d'études ou d'agrément, déménagement...), vous souhaitez ne pas être convoqué(e) pour la session de juin de l'année scolaire en cours, vous devez transmettre avant la fin janvier une demande écrite par voie hiérarchique au chef de la division des examens et concours, avec copie aux IA-IPR de SVT. **Ne prenez aucun engagement, quel qu'il soit, sans avoir reçu un accord écrit du chef de la DEC.**

Grâce à une collaboration étroite avec le service des examens, **aucun enseignant ne devrait corriger plus de deux années consécutives en série scientifique.** Les contraintes, notamment de distance, font que de très rares entorses à ce principe tacite peuvent encore avoir lieu. Si les services de la DEC et l'inspection pédagogique font tout leur possible pour respecter ce principe, la mission de correction des examens et concours demeure une obligation statutaire et permet de prendre la mesure des exigences de l'examen. À ce titre les professeurs enseignant en première S mais pas en terminale pourront être convoqués pour corriger les épreuves écrites et orales du baccalauréat S. Prendre connaissance des exigences de l'examen est en effet un excellent moyen de cibler le niveau de formation attendu, même si ce dernier ne doit pas se limiter à ces seules exigences, en fonction du public d'élèves et de leur projet d'orientation individuel. L'accompagnement personnalisé doit permettre cette individualisation.

Pour les deux séries L et ES, les besoins en correcteurs et le temps court de correction ne permettent et ne justifient pas de prévoir une telle rotation, gourmande en énergie pour son organisation.

3. FORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

➔ **FORMATIONS ET STAGES**

Consulter le site : <http://www.ac-grenoble.fr/daaf/>

Le **plan académique de formation** à inscription individuelle (Paf-i) est disponible au téléchargement à l'adresse :

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article984>

Les inscriptions, ouvertes **jusqu'au 20 septembre 2013**, sont à effectuer sur GAIA.

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article984>

A partir de cette année, une partie de certaines formations sera réalisée en "hybride", ce qui permet d'associer des temps en présentiel et en distantiel, grâce à des outils informatiques comme le mël, les espaces collaboratifs (par exemple quickplace), les outils de communication à distance avec ou sans vidéo (par exemple Centra testé l'an dernier en RPP) et les plateformes de formation comme Pairform@nce. Il ne s'agit pas de réduire le temps des phases de stage en présentiel mais d'assurer un complément de formation à distance avant (pour préparer) et après (pour prolonger) les périodes de formation en salle.

➤ **Réseaux pédagogiques de proximité (RPP ou R2P2) :**

Les RPP ou R2P2 sont des stages visant à mutualiser les ressources en lien avec les nouvelles attentes relatives aux programmes officiels et aux différentes réformes (réforme du lycée, socle commun des connaissances et des compétences). Comme l'année passée, les RPP concernent le collège et le lycée.

➤ **Formations interdisciplinaires :**

Plusieurs formations interdisciplinaires sont prévues pour l'enseignement au lycée et/ou au collège : n'oubliez pas de les consulter dans le PAF i.

➤ **Préparation aux concours internes (formation promotionnelle) :**

Les formations aux **concours internes**, CAPES et agrégation, se dérouleront tous les mercredis à partir **du 25 septembre 2013** jusqu'aux épreuves d'admission. Le lieu (dans l'agglomération grenobloise), à définir, sera précisé sur le site de la DAAF et sur la liste de diffusion. Remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit et à l'oral sont réparties sur les séances de l'année.

(Voir Annexe et site académique)

➔ **CONFERENCES SCIENTIFIQUES**

L'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG), le muséum d'histoire naturelle de Grenoble, le centre régional de documentation pédagogique (CRDP), la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et l'inspection pédagogique régionale organisent, dans le cadre d'un cycle interdisciplinaire dont le thème est « **De l'inerte au vivant** », une série de conférences.

Des conférences relatives à l'immunologie se tiendront au cours du second trimestre, suivies d'une exploitation pédagogique sous la forme d'ateliers l'après-midi. Vous pourrez vous inscrire à ces conférences dans le PAFi à la rubrique SVT. **Elles ne donnent pas droit à remboursement de frais de transport ou de restauration.**

4. ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

Dans le cadre du socle commun, les actions éducatives et sorties scolaires sont autant d'occasion d'évaluer les attitudes et les capacités développées par les élèves.

➔ **Le jeu-concours académique "Rallye Sciences"** est organisé tous les ans pour les classes de troisième et seconde. Comme chaque année, plus d'une centaine de collèges et lycées a participé en 2012-2013. Cette année, le thème retenu est « **La nature en formes** ». Si vous avez une ou des idées d'activités "ludiques" à proposer, n'hésitez pas à contacter Catherine CHOVET, par courrier électronique (catherine.chovet@ac-grenoble.fr).

➔ **La fête de la science** aura lieu du 09 au 13 octobre 2013 <http://www.fetedelascience.fr/>
[Le thème pour cette année : « De l'infiniment grand à l'infiniment petit »](#)

➔ **Les olympiades des géosciences :**

Tous les ans, plus d'une centaine d'élèves participe au concours des olympiades de géosciences. Depuis trois ans, des élèves sont primés au niveau national. Cette année, une élève du lycée du Grésivaudan à Meylan a obtenu la médaille de bronze.

Les modalités de ces olympiades ont été définies dans le *BO 39 du 01 novembre 2007*:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

Les sujets des années précédentes sont disponibles sur le site de l'académie de Dijon :

http://svt.ac-dijon.fr/dyn/rubrique.php3?id_rubrique=37

Il existe des olympiades internationales de géosciences (IESO). Il est impératif que les élèves qui souhaitent s'inscrire aux IESO, participent également aux épreuves nationales des olympiades de géosciences.

Une élève du lycée Marlioz d'Aix-les-Bains a été primée cette année pour les IESO.

➔ **Education au développement durable :**

Nathalie Carencó, professeure au lycée Louis Armand de Chambéry (Nathalie.Carencó@ac-grenoble.fr) et chargée de mission peut vous aider pour tout projet concernant le développement durable. N'hésitez pas à la contacter en cas de besoin.

→ Education à la sexualité :

Laurence Communal (laurence.communal@wanadoo.fr), chargée de mission, est l'interlocutrice privilégiée de tous les projets. N'hésitez pas à lui soumettre toutes les questions ou difficultés. Elle a participé à plusieurs publications de la DGESCO et co-écrit récemment un ouvrage, "éducation à la sexualité au collège et au lycée", publié par le CRDP de Grenoble.

Elle prolongera cette année la mission nationale commencée l'an dernier à la DGESCO.

5. EQUIPEMENT DES LABORATOIRES ET SECURITE

➤ Dépliant "**RISQUE ET SÉCURITÉ EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET EN BIOLOGIE-ÉCOLOGIE**" en version PDF à l'adresse :

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/risque_securedite_SVT.pdf

➤ Site national relatif à la sécurité dans les laboratoires:

http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/labo/secureite_svt/index.htm

6. INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde d'une part sur l'observation d'une séance et d'autre part sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement etc.) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences etc.).

Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant l'activité de la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le **plan du cours**, les **activités pratiques** et les **supports utilisés**.

Depuis la rentrée 2011 le **cahier de texte numérique** est obligatoire (*Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010*). Il est nécessaire que l'inspecteur puisse disposer d'une **version imprimée synthétique**.

<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

- Une **version "papier" des contrôles** de la classe.
- **Deux classeurs ou cahiers d'élèves, complets**, notamment si les élèves utilisent un trieur.

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements. Il est possible de fournir une copie de la **page i-prof** des activités personnelles.
- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement** et au **contrat d'objectifs**.

Organisation de l'entretien :

L'entretien est prévu statutairement pour durer une heure environ. Il doit être l'occasion de valider les points forts et identifier les points faibles de l'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement sur la personne mais sur les pratiques. Ces dernières évoluant avec les injonctions institutionnelles (comme la mise en œuvre du socle commun et la réforme du lycée, entre autres, ...) et avec le public élève, la participation aux formations est particulièrement soulignée, notamment les RPP, que ce soit en collège ou en lycée.

Les principaux observables sont :

- Activités pratiques concrètes réalisées.
- Mise en activité des élèves (nature et conditions de réalisation) et traces personnelles, corrigées, dans le cahier-classeur. Place faite à l'autonomie des élèves ;
- Bilans, résumés et implication des élèves dans leur élaboration ;
- Évaluation des capacités expérimentales ;
- Adéquation entre évaluation sommative et apprentissage ;
- Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, de la diversité des élèves ;
- Maîtrise de la langue (écrit et oral) ;
- Prise en compte, pendant les séances, des **difficultés individuelles** (travail individualisé).

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation a été modifié par l'arrêté du 1er juillet 2013. Vous trouverez à l'adresse suivante, le BO relatif à celui-ci :

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

→ RESPONSABILITÉS D'INSPECTION

Inspecteurs :

Annie Boisbouvier

Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 12 37 07 47

Jean-Marc Simon

Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60

Mobile professionnel : 06 10 99 06 47

Chargés de mission d'inspection :

- **Françoise Baret** (professeure agrégée au lycée Ella Fitzgerald de Vienne)
- **Catherine Chovet** (professeure agrégée au collège Europole de Grenoble)
- **Jean-Christophe Ciccarone** (professeur agrégé au lycée Emile Loubet, Valence)
- **Catherine Lamy** (professeure agrégée au lycée Paul Héroult, Saint-Jean de Maurienne et détachée à mi-temps à l'université)
- **Nicole Michel** (professeure agrégée au lycée E. Herriot, Voiron)
- **Nathalie Paterno** (professeure agrégée au lycée Europole, Grenoble et webmestre du site académique)

REMERCIEMENTS :

Comme chaque année, nous tenons à remercier tous ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
Académie de Grenoble

ANNEXE : les concours internes (CAPES et agrégation)

Les formations promotionnelles

Les formations aux concours internes, CAPES et Agrégation, se dérouleront tous les mercredis à partir du 25 septembre 2013 jusqu'aux épreuves d'admission. Les lieux (dans l'agglomération grenobloise) sont à définir, l'information sera disponible sur le site de la DAAF et sur la liste de diffusion dès que possible, avant le début de la formation. Remises à niveau scientifique, progressions, entraînement à l'écrit et à l'oral sont réparties sur les séances de l'année. Pour les candidats au Capes et au concours Réservé, une aide sera apportée à la constitution du dossier de RAEP (voir plus bas).

La préparation aux concours, de l'avis de tous, est un atout pour la réussite mais constitue également un lieu d'échanges et d'enrichissement pédagogique.

Toutes les informations ci-dessous peuvent se trouver sur le site académique.

N'hésitez pas à joindre Catherine Chovet, responsable des formations promotionnelles, (catherine.chovet@ac-grenoble.fr) pour tout renseignement.

Les inscriptions :

S'inscrire aux concours

Les inscriptions aux concours internes seront enregistrées

du **mardi 10 septembre 2013**, à partir de 12 heures, **au mardi 22 octobre 2013**, 17 heures, heure de Paris pour les concours externes, internes et les troisièmes concours

du **mardi 1er octobre 2013**, à partir de 12 heures, **au mardi 22 octobre 2013**, 17 heures, heure de Paris pour les concours et examens professionnalisés réservés

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

S'inscrire à la préparation au CAPES et au concours Réservé :

Le 18 Septembre 2013 à l'IUFM de Grenoble :

Attention : la présence des candidats à cette séance est importante. L'intérêt manifesté est un garant du maintien des préparations.

Nous rappelons que les contractuels, entre autres, après trois années d'ancienneté peuvent s'inscrire au Capes interne. Les conditions requises pour l'inscription au concours Réservé sont précisées sur le site ministériel.

S'inscrire à la préparation à l'Agrégation :

de la mi-juin jusqu'à la mi-septembre 2013 sur Gaïa <http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article946>
(se munir du NUMEN et du code suivant : Code dispositif : 13A0080001)

Les concours

Toutes les informations officielles se trouvent sur le site ministériel dédié aux concours :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

et de manière plus générale :

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr/cid60110/capes-concours-interne.html>

Les programmes des concours session 2014 :

<http://www.education.gouv.fr/cid58356/programmes-des-concours-second-degre-session-2014.html>

Dates et modalités

Attention les dates d'envoi des dossiers du Capes interne et surtout du concours Réservé sont très avancées par rapport à l'an dernier. L'adresse a également changé :

LOG'INS-ND LOGISTICS

BÂTIMENT A- ZAC DES HAIES BLANCHES

9/11 rue des Haies Blanches

91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Concours Réservé : Le dossier de Raep doit être adressé au plus tard le **mercredi 13 novembre**, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

CAPES : Le dossier de Raep doit être adressé au plus tard le **mardi 7 janvier**, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

AGREGATION :

- Composition à partir d'un dossier fourni au candidat : jeudi 30 janvier 2014 de 9 heures à 14 heures

- Épreuve scientifique à partir d'une question de synthèse : vendredi 31 janvier 2014 de 9 heures à 14 heures.

Les calendriers prévisionnels ainsi que les lieux et dates des épreuves d'admission pourront être consultés à partir du mois de novembre 2013 sur Publnet.

Rapports de jury :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>